

Alain Bensoussan : portrait-robot

Publié le 02-06-2016 dans **ENQUÊTES & STATISTIQUES**



Recommander à un ami

Expert incontesté du droit de la robotique, Alain Bensoussan trône à la tête de son cabinet de niche depuis près de quarante ans. Sa recette : exigence et bienveillance.

Passionné pour certains, mystérieux selon d'autres, Alain Bensoussan est à l'avocature ce qu'est Alain Finkielkraut à la littérature : une espèce à part. Devenu le premier technicien du droit de l'informatique et des télécommunications en France et dans le monde, l'homme s'apprête à sortir un livre blanc du droit des robots. Un ouvrage qui pourrait bien bouleverser la législation mondiale sur la question. Si la profession est parfois taxée d'être rétrogrades et passistes, Alain Bensoussan, lui, vit déjà au XXI^e siècle.

L'expert du droit des technologies avancées

Le bureau de l'avocat est à son image : sobre, moderne, ordonné, à la fois sans fioriture et parsemé de touches de folies. Et bien sûr, on y trouve des robots. Le célèbre Nao (un humanoïde autonome et programmable) trône sur l'étagère, face à Pepper, un autre automate capable de reconnaître et reproduire certaines émotions. Comme un père, Alain Bensoussan s'occupe de leur apprentissage : « *Présente ton cabinet Nao !* » S'il est un peu réticent au départ, le compagnon de plastique finit par s'exécuter. « *C'est comme avec un enfant, c'est un travail quotidien* », explique son propriétaire, ravi de la démonstration. Mais qu'on ne s'y trompe pas, derrière cette apparente et sympathique naïveté de l'homme fasciné par la prouesse technologique, il y a un businessman aguerri qui a fondé son empire seul, sans « *mentor* » ni « *modèle* ». Et pour cause: qui dans la profession, en 1978, aurait pu lui inspirer cette passion pour les technologies avancées ?

« *C'est comme avec un enfant, c'est un travail quotidien.* »

Fraîchement sorti de Sciences Po, l'homme mettra dix ans à créer de toutes pièces le droit de l'informatique. Dix ans de galère pour celui qui n'avait pas forcément vocation à devenir avocat. « *Je donnais surtout des cours et j'écrivais des livres sur le numérique* », confie-t-il, avouant même avoir connu quelques années difficiles. Le vrai lancement de sa carrière, c'est au JT de TF1 qu'il le doit. Invité comme expert juridique à la fin des années 1980, il intervient pour déterminer si un *listing* constitue ou non une preuve dans un dossier mettant en cause des Français disposant de comptes en Suisse. « *Depuis, je n'ai plus quitté les médias* », lance celui qui reconnaît aujourd'hui être quotidiennement sollicité par la presse. Multipliant les dossiers, le consultant officieux, devient l'expert officiel du droit de l'informatique et des nouvelles technologies.



« *Ce sont les femmes qui managent* »

Apple Watch au poignet, Ipad et Iphone derniers cris à portée de main, l'avocat est à la pointe de la technologie. Même l'aspirateur du cabinet est un robot. Avant-gardiste, il l'est aussi sur le plan humain. Car si la profession a la réputation d'être machiste, au cabinet Bensoussan, « *ce sont les femmes qui managent* », lance-t-il plein d'estime et de sympathie pour celles qui l'accompagnent au quotidien. « *Sans mon assistante, je ne suis rien* », va-t-il jusqu'à admettre spontanément, parce qu'il le pense... et parce que c'est vrai. Une attitude qui dénote dans la profession. Peu importe, son cabinet, lui, vit au rythme des femmes (80 % de l'effectif). « *Rien ne se passe avant 9 heures du matin et après 19 heures le soir* », explique l'avocat lorsqu'on lui demande à quoi ressemble une journée type dans ses locaux de la Porte Maillot. « *Il est très exigeant* », précise néanmoins l'une de ses anciennes collaboratrices, avouant même avoir quitté le cabinet à cause de la charge de travail trop importante. Un côté pointilleux que l'homme a su adoucir au fur et à mesure des années, en organisant des cours de sport collectifs, des séances « zen », ou en faisant profiter ses collaborateurs de sa passion pour l'art contemporain. Il suffit d'apercevoir les œuvres qui habillent le couloir et la salle d'attente pour s'en rendre compte. « *On travaille mieux dans un univers artistique* », estime-t-il. Ainsi, chacun, en intégrant le cabinet, est libre de choisir une oeuvre dans la collection du patron pour son propre bureau. Généreux, mais surtout

stratégique, le propriétaire des lieux, pour qui aucun doute, « *l'art dope la créativité* » aime raconter qu'il crée lui-même certaines oeuvres d'art et dessine ses propres vestes de costume.

« *L'art dope la créativité.* »

L'ambiance du cabinet est peu banale, mais on s'y habitue vite en arpentant les couloirs. Ici, les portes des bureaux sont ouvertes et aucun nom n'est mis en avant. « *Il n'y a pas de hiérarchie, tous les bureaux font quasiment la même taille, sauf le mien mais c'est parce que je reçois beaucoup de clients* », se justifie le fondateur. Utopie ? Pas sûr, car chaque collaborateur travaille sur son propre secteur technologique, ce qui explique en partie l'absence de verticalité dans l'organisation du cabinet. Mais il ne faut pas se fier aux apparences. À bord du navire Bensoussan, il n'y a qu'un capitaine, c'est lui. Et s'il sait se montrer bavard, l'homme se mure dans le silence dès qu'il s'agit de sa vie privée. C'est même secret défense.



Les robots : des sujets de droit

Sa passion pour les robots, il la porte en lui depuis toujours. À la question : quand auront-ils des droits ? Les yeux de l'expert pétillent. « *D'ici peu.* » Mais si l'homme est fasciné par ces nouvelles technologies, il n'en reste pas moins un fervent défenseur des droits. « *Les algorithmes finissent pas définir pour nous ce qui est bien et ce qui ne l'est pas* », s'inquiète-t-il. Sa conclusion ? « *Nous sommes aujourd'hui en mode "esclave", et c'est le pire des modes* ». Selon lui, nous serions même de moins en moins maîtres de nos décisions. L'exemple le plus flagrant : le GPS. Nous acceptons de nous laisser guider sans réfléchir. Pourtant, nous ne sommes qu'au tout début de la robotique. Il est donc essentiel de mettre en

place des règles du jeu. « *Dans quelques années, les robots disposeront d'une indépendance et seront capables de prendre des décisions*, explique l'avocat. *Nous allons devoir organiser leurs droits et leurs obligations.* » Et c'est justement ce à quoi Alain Bensoussan s'emploie depuis le début de sa carrière.

« *Dans quelques années, les robots disposeront d'une indépendance et seront capables de prendre des décisions.* »

Son objectif ? Faire évoluer les mentalités pour considérer les robots non plus comme des objets, mais comme des sujets de droit. Ces derniers doivent disposer d'une responsabilité civile et pénale. Quant aux obligations, elles se déclinent en deux catégories. Le robot ne doit pas trahir son « compagnon » (ne pas envoyer de données le concernant par exemple). Le propriétaire du robot, s'engage, lui à le traiter avec dignité. « *Les robots ne sont pas des grille-pains* », ironise Alain Bensoussan. Il serait par exemple interdit de détruire un robot, tout comme le propriétaire d'une société ne peut la liquider à sa guise. Une réflexion qui l'a amené à collaborer gracieusement avec Aldebaran Robotics, la société française rachetée par Softbank, leader en matière de robotique humanoïde, qui a notamment développé Nao. « *On tâtonne ensemble*, explique Rodolphe Gelin, directeur de l'innovation et de la recherche chez Aldebaran. *Nous avons déposé un projet européen sur un nouveau robot pour lequel Alain Bensoussan a rédigé une lettre de soutien. Quelques jours plus tard, il m'a appelé pour me demander ce qu'il pouvait faire de plus pour le projet.* » Un engagement de l'homme qui dépasse donc largement le conseil de l'avocat.



Au cœur du métier d'avocat

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, Alain Bensoussan ne s'inscrit pas en rupture avec le reste de la profession. Bien au contraire. Engagé auprès du Conseil national des barreaux, il est par ailleurs président d'honneur de l'Association nationale d'assistance administrative et fiscale et enseigne à l'École de formation du barreau. Une capacité pédagogique qu'il ne met pas en avant. Pourtant, le cabinet Bensoussan est une machine à former des juristes de pointe. Maria Gomri, l'actuelle directrice juridique de Google France, Catherine Delhaye, *chief ethics and compliance officer* chez Valeo et bien d'autres sont passés par le cabinet. « *Il a structuré ma façon de travailler grâce à sa rigueur, explique d'ailleurs l'une de ses anciennes collaboratrices. Il attend beaucoup de ses collaborateurs. C'est un perfectionniste, un orfèvre du droit !* » Contrairement à d'autres grands noms, Alain Bensoussan est un avocat résolument tourné vers l'avenir du droit. Lorsqu'il est question des *legal start-up*, il se montre même enthousiaste. Car il le sait : ces initiatives ne viendront pas concurrencer sa pratique, lui-même ayant développé sa propre plate-forme électronique pour ses clients. « *Pendant que ces start-up traitent les affaires générales, je me consacre au luxe du droit* », lance-t-il, satisfait d'avoir un coup d'avance. Comme à son habitude.

Capucine Coquand
[@CapucineCoquand](#)

